

SURVEILLANCE DES LEGIONELLES DANS LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Maîtriser le risque Legionella dans les établissements recevant du public

CONTEXTE

La *Legionella* est une bactérie pathogène qui colonise les réseaux d'eau chaude sanitaire. Pour prévenir les risques associés et protéger la santé humaine, la réglementation¹ impose désormais aux établissements recevant du public possédant des points d'usage à risque (douches, bains à remous...), la mise en œuvre d'une surveillance de leurs installations collectives de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

NOTRE OFFRE

Bureau Veritas vous accompagne pour répondre aux exigences de cette réglementation :

RAPPEL DES ECHEANCES

Ces nouvelles dispositions s'appliquent :

- A compter du **1er juillet 2010** aux établissements de santé et aux établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées
- A compter du **1er janvier 2011** aux hôtels, résidences de tourisme, campings établissements pénitentiaires et aux autres établissements sociaux et médico-sociaux
- A compter du **1er janvier 2012** aux autres ERP

- **Prélèvements et analyses *Legionella***
- **Accompagnement au suivi du carnet sanitaire** (tenue à jour du document, traçabilité *des actions préventives et/ou correctives, mises à jour éventuelles*)
- **Diagnostic Technique et Sanitaire des réseaux d'eau chaude sanitaire** : identification des dangers (risques de contaminations physico-chimiques, bactériologiques...), proposition de mesures correctives et de plans d'actions structurés,

RAPPEL DES PERIODICITÉS

- Analyses Legionella
 - établissements de santé : **tous les ans** pour chaque réseau d'eau chaude sanitaire sur les points suivants : départ, retour, points d'usage à risque
 - autres ERP : **tous les ans** pour chaque réseau d'eau chaude sanitaires sur les points suivants : départ, retour, point(s) d'usage à risque
- Suivi des températures
 - Etablissements de santé :
 - En continu/Journalier** : pour chaque réseau d'eau chaude sanitaires sur les points suivants : départ, retour(s)
 - En continu/Hebdomadaire** : sur les points d'usage à risque
 - Autres ERP : **suivi mensuel** pour chaque réseau d'eau chaude sanitaire sur les points suivants : départ, retour(s) et point(s) d'usage à risque

¹ Arrêté du 1er Février 2010



POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS AVEC L'UGAP ?

- Un nombre important de prestations disponibles : plus de 40 contrôles et diagnostics réglementaires accessibles
- Des prix attractifs pour optimiser le coût de vos vérifications réglementaires
- Un accès rapide et simple : pas de convention, un bon de commande annuel à valider sur ugap.fr
- Une qualification systématique de vos besoins par des conseillers Bureau Veritas

BUREAU VERITAS, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Des experts techniques

Les prélèvements sont exécutés par un réseau de spécialistes qualifiés au sein de Bureau Veritas selon des procédures spécifiques.

Fort de son expertise technique, Bureau Veritas propose une assistance pour l'élaboration du plan de surveillance analytique et sa validation sur site au regard des installations visitées.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Accompagnement ICPE - contrôle périodique
- Vérifications réglementaires dans les ERP : installations électriques, incendie,...
- Amadeo, la solution pour piloter votre conformité